

## **COMPTE RENDU DU 09 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt,

Le Conseil Municipal de Bussy-Albieux convoqué le 03 Septembre s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de Réunion sous la présidence de M. DERORY.

Présents : M. DERORY, Mme PONCET, Mme SENDRA, M. ESSERTEL, Mme LECLoux, M. CARTERON, Mme BEAL, M. CHAUVE, Mme FERON, M. CHEMINAL, M. DUBOST, M. THINARD

Absents avec excuse : M. FORGE, Mme LEROY, M. BARBIER

M. Philippe CARTERON a été désigné comme secrétaire de séance.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), qui a pour mission principale d'établir un rapport portant évaluation des charges financières transférées à l'EPCI ou aux communes membres de l'EPCI dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues.

Il souligne que cette commission est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres.

Monsieur le Maire précise que le 17 juillet dernier, le conseil communautaire en a fixé la composition comme suit :

- 1 représentant pour les communes de moins de 5 000 habitants
- 2 représentants pour les communes de plus de 5 000 habitants et de moins de 10 000 habitants
- 3 représentants pour les communes de plus de 10 000 habitants.

De ce fait, Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de désigner son représentant pour le nouveau mandat.

Madame Valérie SENDRA, deuxième adjointe, se propose d'être candidate et de représenter la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve que Madame Valérie SENDRA soit Déléguée CLECT.

## **DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECS (CIID) LFA**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) joue un rôle essentiel en matière de fiscalité directe locale en participant notamment aux évaluations foncières des locaux professionnels.

Monsieur le Maire précise que la CIID doit compter 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des Finances publiques, sur proposition du conseil communautaire. Celui-ci se réunira à ce sujet le 15 septembre prochain.

Monsieur le Maire souligne que la liste de commissaires à proposer à l'assemblée communautaire puis au directeur départemental des Finances publiques doit comprendre 40 personnes qui doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

Madame Valérie SENDRA, deuxième adjointe, se propose d'être candidate.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve que Madame Valérie SENDRA soit Déléguée CCID.

## **COMMISSIONS THEMATIQUE LFA**

Monsieur le Maire explique aux élus que Loire Forez Agglomération souhaite que chaque commune désigne un représentant pour chaque commission thématique de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION dans la mesure du possible.

Il souligne que ces commissions permettent aux conseillers communautaires et municipaux de prendre part à l'élaboration des politiques publiques communautaires. Ces commissions ont un rôle consultatif et permettent d'échanger.

Sept commissions se répartissent les compétences communautaires :

1. Commission Aménagement : M. DERORY
2. Commission Développement : Mme LECLoux et Mme FERON
3. Commission Moyens Généraux et Coopérations : M. DERORY
4. Commission Environnement : M. CHEMINAL et M. DERORY
5. Commission Voirie : M. DERORY
6. Commission Services à la Population et Citoyenneté : Mme FERON et Mme PONCET
7. Commission Cycle de l'Eau : Mme SENDRA et M. ESSERTEL

### **REFERENT BIBLIOTHEQUE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique aux élus que la bibliothèque n'est plus une association loi 1901 mais qu'elle est devenue un service municipal constitué de bénévoles.

Monsieur le Maire propose que des conseillers municipaux soient référents ainsi ils permettraient de servir d'intermédiaire entre la bibliothèque et la mairie.

Madame Nadine LEROY et Monsieur Pierre DUBOST se proposent d'être référent étant donné qu'ils sont déjà bénévoles au sein de la bibliothèque et connaissent donc bien son fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve que Madame Nadine LEROY et Monsieur Pierre DUBOST soient les référents.

### **PROJET RENOVATION MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une réunion de travail le 19 Août concernant le projet de rénovation de l'école.

Il a été constaté lors de l'implantation de piquets pour visualiser la future construction que le projet prévu initialement n'est pas réalisable vu l'emprise au sol.

Malgré tout, Monsieur le Maire souhaite obtenir un chiffrage afin d'avoir une idée sur le coût des travaux.

Parallèlement, Monsieur le Maire désire demander l'établissement d'un autre devis en rénovant le local boules existant qui sera dédié au jeunes et la construction d'un nouveau local boules situé le long des jeux.

### **PROJET BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNEE**

Monsieur le Maire informe qu'il est prévu de réaliser un balisage pour des randonnées pédestres.

Monsieur le Maire explique que la création d'itinéraires de randonnées représente un travail important et très complexe, il propose donc la mise en place d'une commission Balisage des Chemins de Randonnées.

M. Pierre DUBOST, M. Jean-Paul CHAUVE, M. Franck THINARD, M. Philippe CARTERON se proposent d'intégrer cette commission avec Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les noms des élus cités ci-dessus.

### **LOCATION APPARTEMENT T2**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Monsieur Benjamin GEULEAUD souhaite louer le logement T2 à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

- d'établir un bail qui précisera les conditions de locations pour 6 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans.
- de prix de la location sera de 212, 37 € payable chaque mois à terme échu.
- la location commencera le 1<sup>er</sup> Septembre 2020
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer le bail

### **POINT RENTREE DES CLASSES**

Monsieur le Maire informe que la rentrée des classes s'est très bien passée malgré la crise sanitaire.

Il explique que les parents ont respecté la distanciation sociale et confirme qu'il a été mis en place un protocole sanitaire pour l'accès à la garderie.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a en moyenne 14 enfants présents à la garderie du matin comme du soir.

En ce qui concerne la cantine, il souligne que deux services ont lieu et qu'ils sont assurés de la manière suivante :

**LUNDI :** Mme MERLE, Mme FORGE et Mme MASSACRIER

**MARDI :** Mme MERLE, Mme FORGE et Mme JACQUET

**JEUDI :** Mme MERLE, Mme FORGE et Mme MASSACRIER

**VENDREDI :** Mme MERLE, Mme FORGE et M. CHERBLANC

Monsieur le Maire précise que le traiteur a investi dans l'achat d'un four comme cette année les repas sont livrés froids.

Ensuite, Monsieur le Maire explique que les enseignantes comme les enfants sont ravis des tableaux numériques. Il ajoute également que des ordinateurs ont été installés dans la garderie avec accès wifi et fibrés.

Enfin, Monsieur le Maire annonce l'effectif du RPI :

### **ECOLE SAINT-SIXTE :**

une classe de 13 PS + 12 MS

une classe de 18 GS + 6 CP

### **ECOLE ARTHUN :**

une classe de 11 CP + 12 CE1

**ECOLE DE BUSSY-ALBIEUX :**

une classe de 5 CE1 + 18 CE2

une classe de 8CM1 + 12 CM2

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE SOLIDARITE**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il souhaiterait demander auprès du département une subvention au titre de l'enveloppe solidarité :

-pour l'installation électrique des jeux de boule pour un montant TTC de 1 193, 44 €

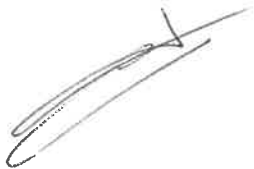
- pour le remplacement de la chaudière gaz actuelle d'un logement communal pour un montant TTC de 2 752, 60 €

-pour la réparation de la noue du bâtiment du Service Technique pour un montant TTC 2 996, 64 €

-pour le changement des fenêtres de la Salle de Réunion pour un montant TTC de 7 334, 30 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de solliciter une subvention au titre de l'Enveloppe solidarité auprès du Département.

**Le Secrétaire de Séance**



**Le Maire**

